



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

DOCUMENT RÉGIONAL DE FORMATION

**RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Année 2024**

Délégation régionale à la formation continue

I. TABLE DES MATIERES

I.	Le MASA et la formation en PACA	4
A.	La Délégation Régionale à la Formation Continue	4
1.	Organigramme et missions	4
2.	Animation des réseaux RLF	4
3.	Partenariats locaux :	5
B.	Répartition des effectifs au MASA et formation	7
II.	Bilan des actions menées en 2023 et impact 2024	8
A.	Les évolutions du plan de formation 2023	8
1.	Une formation des cadres supérieurs à la transition écologique	8
2.	Une formation pour les nouveaux membres du CSA	9
3.	Une formation au principe de laïcité pour tous les agents	9
B.	Sur les priorités régionales :	9
1.	Les formations prioritaires et métiers du ministère	9
2.	Les formations transverses	11
3.	L'Enseignement Agricole	11
4.	Les Formations individuelles et accompagnements sur les dispositifs de la FPTLV	13
5.	Les formateurs	13
III)	Perspectives 2024	14
A.	Dans les domaines de la sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation et de la Santé des végétaux :	14
B.	Dans le domaine de l'enseignement agricole public :	15
C.	Dans le domaine de l'économie agricole :	16
D.	Dans le domaine l'information statistique :	16
E.	Dans le domaine forestier et filière Bois :	16
IV)	Budget prévisionnel formation continue n+1	Erreur ! Signet non défini.
F.	Budget prévisionnel formation professionnelle sollicité au titre du programme 215	Erreur ! Signet non défini.
G.	Budget prévisionnel formation professionnelle sollicité au titre du programme 354	Erreur ! Signet non défini.
	Conclusion	Erreur ! Signet non défini.

Introduction

Ce document présente les éléments bilanciers 2023 et les orientations retenues pour l'année 2024 en matière de formation continue des personnels exerçant les missions du Ministère l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) pour la région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA).

Il est rédigé par la Délégation Régionale à la Formation au sein de la DRAAF. Il s'appuie sur la note d'orientation pour la formation continue des personnels SG/SRH/SDDPRS/2022-807 du 26/10/2022, la consultation des directeurs et responsables de formation des DDI, des établissements d'enseignement, les échanges avec les chefs de service de la DRAAF et le retour des entretiens professionnels.

I. Le MASA et la formation en PACA

A. La Délégation Régionale à la Formation Continue

1. Organigramme et missions

L'unité Formation Continue (FormCo) est une unité du Secrétariat général de la DRAAF. L'essentiel de son activité est lié à sa mission de Délégation Régionale à la Formation Continue (DRFC) des Personnels qui consiste à élaborer, piloter, coordonner et mettre en œuvre la politique de formation professionnelle pour les personnels du MASA conformément au schéma directeur interministériel de la formation tout au long de la vie et aux orientations du ministère. Elle assure à ce titre un rôle d'animation et de professionnalisation des réseaux de Responsables locaux de formation des EPLEFPA et des SGCD.

Ainsi, les actions de formation de la DRFC PACA concernent les agents affectés dans :
-12 Directions Départementales Interministérielles pour 292 agents affectés en DDT¹ et DD(ETS)PP².
La formation est animée par les secrétariat généraux communs de département (SGCD)

-10 EPLEFPA sur 12 sites, pour 1 163 agents (571 agents Etat). Les référents locaux de formation (RLF) se répartissent la mission entre le CFA régional, les administratifs d'une part et les enseignants, la vie scolaire et les AESH d'autre part dans chaque EPL. Ils ne sont pas exclusivement missionnés sur la mission.

-La DRAAF répartie sur 3 zones géographiques (Marseille, Avignon/Montfavet et Nice) pour 151 agents (hors France Agrimer). L'unité FormCo de PACA présente la spécificité d'assurer la mission de RLF de la DRAAF. A ce titre, elle a en charge l'analyse des besoins en formation de la DRAAF et de ses agents et l'organisation des formations afférentes.

L'unité Formco est **organisée en bi-sites**, sur Marseille (3 agents) et Avignon (1 agent) et se compose comme suit :

FormCo	Nbre d'agents	ETP
Catégorie A	2	1.3
Catégorie B	1	1
Catégorie C	1	0.8
TOTAL	4	3.1

En décembre 2023, la déléguée régionale de PACA partira à la retraite, elle est actuellement en congés depuis fin juillet. Sa remplaçante a pris son poste le 1^{er} octobre 2023.

2. Animation des réseaux RLF

Les travaux collectifs menés par le réseau ont permis de mettre en évidence la nécessité de travailler à des pistes de progrès concernant les modalités de communication de la formation pour l'année 2024 (FAQ, information en visio auprès des agents, etc.).

Afin de faciliter les échanges au sein du réseau, une plateforme collaborative sur OSMOSE a été lancée par FormCo visant à fluidifier les échanges et partager documents et informations avec tous les RLF.

Une nouvelle version du site FormCo est en ligne avec une nouvelle ergonomie et une charte graphique plus accessible. A destination des agents, elle facilite la recherche de formations et d'informations sur la formation. Les travaux de mise à jour vont se poursuivre, pour finaliser l'harmonisation des pages et permettre quelques ajustements graphiques et autres correctifs.

¹ Directions départementales des territoires

² Directions départementales de la Protection des Populations

Les conditions de travail ont également été abordées au sein des réseaux. En EPL, les RLF ont signalé des difficultés pour mobiliser du temps à la mission et la nécessité de pouvoir bénéficier d'un espace pour accueillir les agents demandant un accompagnement. Les RLF de SGCD estiment, quant à eux, être encore mal identifiés dans les DDI et travaillent à l'amélioration de la communication.

Enfin, dans la continuité de 2022, l'année 2023 reste marquée par l'implantation du logiciel Renoir RH qui a nécessité un investissement significatif du FormCo.

Son intégration dans les processus des services et des agents restera une priorité sur 2024 afin de palier à la présence de bugs informatiques toujours d'actualité et à des processus complexes de prise en main, notamment sur l'étape de validation des demandes.

Focus Renoir RH

Depuis la mise en place de Renoir RH le 01/01/2022 au niveau local d'organisation, les RLF ont en charge la codification et la complétude de leurs stages dans Renoir RH, mais aussi la régularisation des formations non codifiées (organisées par une structure autre que le MASA comme les formations interministérielles [SAFIRE] ou les formations du MTES sur OUPS, par exemple). Si ces formations ne sont pas saisies par les RLF et si les présences des agents à ces formations ne sont pas renseignées, les données sont sous-évaluées. L'appropriation progressive par les RLF de ces procédures a aussi impacté l'activité de la formation par la demande d'accompagnement dans l'évolution de leur rôle de RLF.

3. Partenariats locaux :

a) Les relations avec la PFRH³

Au sein du secrétariat général aux affaires régionales (SGAR), la PFRH pilote la feuille de route régionale interministérielle RH. Cette feuille de route sur les sujets de l'attractivité, la mobilité, l'accompagnement des transformations des organisations et le développement de compétences par la formation continue. Un schéma directeur régional de la formation continue interministérielle a été mis en place en collaboration avec l'ensemble de services formation des administrations de l'Etat en région pour la période 2022-2024. Il décline les orientations nationales au regard des priorités définies notamment dans la feuille de route.

En collaboration avec l'IRA de Bastia, la PFRH anime et coordonne une offre de formations mutualisée avec l'ensemble des acteurs de la formation de la fonction publique d'Etat mais également des 2 autres versants (hospitalière et territoriale).

Les agents du MASA suivent régulièrement les formations proposées en interministériel. Ainsi depuis janvier 2023 plus de 200 agents du MASA en PACA se sont inscrits dans cette démarche. Les thématiques les plus plébiscitées par les agents du MASA sont : le management, la santé et sécurité au travail, le pilotage et la gestion des ressources humaines, la préparation aux épreuves de concours (pour environ 60% des demandes des agents), mais également le numérique, l'accompagnement de carrières, la gestion de crise, ou la communication.

Il est à noter que depuis 2021, chaque service est invité à contribuer à hauteur de 25% de son offre mutualisable. Depuis janvier 2023, FormCo a proposé 6 formations sur l'outil Safire pour une trentaine de places pour les agents d'autres ministères. La DRAAF fait partie des 10 premiers contributeurs hors établissements interministériels en nombre de sessions de formations comme en nombre de places ouvertes.

³ Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines

b) Les Relations avec le CVRH⁴

Basé à Aix-en-Provence, il contribue, en relation avec Formco, à l'offre de formation auprès des Directions Départementales des Territoires (DDT). Il participe également à l'offre interministérielle, permettant aux agents DRAAF de s'inscrire aux formations proposées (inscriptions sur le site OUPS). Ils ont été une dizaine à en faire la démarche en 2023.

Cette année, le partenariat a été pénalisé par un attentisme issu, d'une part, du renouvellement des listings de formateurs internes occasionnels (FIO) en management (tant pour le MTE que pour le MASA) et d'autre part au regard du projet national de formation à la transition écologique qui a nécessité une coordination importante entre les différentes directions nationales co-pilotant le dispositif.

Pour 2024, le CVRH et Formco, travailleront conjointement à la faisabilité de mutualisations d'actions sur ces 2 domaines notamment.

Des salles de formation sont également proposées à titre gratuit au MASA.

c) Les relations avec les rectorats de la région

La collaboration avec les inspecteurs de l'enseignement (Education Nationale EN) et du rectorat d'Aix-en-Provence est toujours d'actualité. 3 formations ont été proposées à des agents définis par le rectorat.

- Liaison 3eme/2 D'HISTOIRE GEOGRAPHIE :
- Formation « Préparation concours »
- Production de ressources en EPS -SECURITE EN APPN

⁴ Centre de Valorisation des Ressources Humaines

B.Répartition des effectifs au MASA et formation

	DRAAF	DDT	DD(ETS)PP	EPLEFPA	TOTAL
Nombre d'agents	151 (hors FAM : 37)	132	160	571 (Etat) (hors ACB : 592)	1014 (+FAM et ACB :1643)

Comme indiqué précédemment, les agents du ministère ont la possibilité de suivre des formations provenant de plusieurs canaux. Différents outils sont utilisés pour en assurer le suivi

N.B : Tous les agents ne sont pas référencés sur le logiciel renoiRH. Lorsqu'il bénéficie de budgets propres de formation, comme par exemple les agents contractuels sur budget (ACB) et France Agrimer (FAM), les agents ne bénéficient pas d'un accès au self mobile, ce qui, d'une part implique un traitement manuel des demandes et des attestations et d'autres part complexifie non seulement le traitement statistique mais surtout leur accès à la formation.

- a) Analyse des données extraites de l'application Renoir RH à destination des agents du MASA
- b) Selon les informations recueillies sur le logiciel Renoir RH, environ 400 agents du ministère ont suivi au moins une formation au cours de l'année 2023 soit près de 40% des agents référencés dans le logiciel.
- c) Analyse de l'application Safire pour les formations interministérielles
- d) Les agents du ministère fréquentent régulièrement l'offre interministérielle de formation pilotée par la PFRH.

II. Bilan des actions menées en 2023 et impact 2024

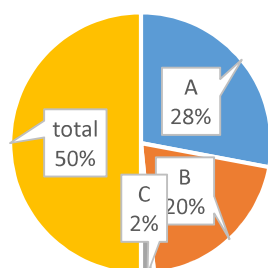
101 sessions de formation ont été ou vont être proposées par Formco (68 réalisées depuis le début de l'année et 19 sessions à venir). Plus de 250 sessions de formation ont été proposées aux agents du MASA en provenance de l'offre ministérielle.

En moyenne les agents suivent plusieurs actions de formation. Ainsi :

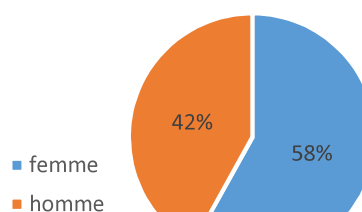
Enseignement agricole	349 inscriptions ont été recensées. A ce titre ils constituent le public fréquentant le plus l'offre du MASA. Un agent formé suit en moyenne 1.8 formation par an.
DRAAF	197 inscriptions. L'agent suit en moyenne 2.1 formations par an.
DDPP	181 inscriptions soit 2.3 formations en moyenne par agent.
DDT	19 inscriptions seulement ont été recensés au MASA, à confirmer au regard de la fréquentation significative de l'offre interministérielle.

Il serait opportun à l'avenir d'étudier davantage les profils des agents s'inscrivant dans une démarche de formation. A titre d'exemple, ci-dessous une répartition des agents DRAAF ayant suivi une formation en 2023 :

Répartition des catégories des stagiaires DRAAF en 2023



Répartition genrée des stagiaires DRAAF en 2023



A - Les évolutions du plan de formation 2023

1. Une formation des cadres supérieurs à la transition écologique

En octobre 2022, sous l'impulsion de la Première ministre, le ministre de la transformation et de la fonction publique a lancé un chantier inédit de formation des agents publics à la transition écologique (FTE).

L'enjeu est de préparer progressivement l'ensemble des agents de la fonction publique à la transition écologique, notamment à travers la formation continue, en leur permettant d'acquérir et de disposer des connaissances et des compétences nécessaires à l'action.

La formation vise ainsi trois objectifs : comprendre les trois crises (climatique, de la biodiversité et des ressources), se projeter sur le terrain et passer à l'action.

25 000 cadres supérieurs de l'Etat devront être formés d'ici le 31/12/2024. Un marché interministériel a été porté par l'INSP, en lien avec la DIESE. La formation proposée comporte un atelier de sensibilisation et un atelier de connaissance des leviers accélérateurs de la transition écologique (une demi-journée chacun).

La PFRH est en charge des agents du corps préfectoral et les directeurs régionaux, le MIOM des agents de DDI. Formco formera, de son côté : les ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF), les inspecteurs de santé publique vétérinaire (ISPV) les administrateurs de l'Etat (AE) et les directeurs (D1) des EPLEFPA.

Soit une vingtaine d'agents qui seront formés sur la fin d'année 2023 ou le début d'année 2024.

2. Une formation pour les nouveaux membres du CSA

Dans la cadre de la mise en place des Comités Sociaux d'Administration, en application de l'article 94 du décret n° 2020-1427 du 20/11/2020, le ministère a communiqué le 28 juillet et 23 août 2023, les conditions de mises en œuvre des formations prévues pour les représentants de l'administration et du personnel de chaque type de CSA.

Un webinaire national, portant sur le volet règlementaire, a été proposé le 17 octobre de 09h à 12h pour tous les membres de tous les CSA du MASA.

Il est complété d'une formation obligatoire de 3 jours consécutifs contextualisés par typologie de CSA dans chaque région.

Ainsi, pour la région PACA, le CSA DRAAF sera formé sur le dernier semestre 2023 et le CSA U REA sera formé en 2024.

3. Une formation au principe de laïcité pour tous les agents

Le Comité interministériel pour la laïcité a décidé que toutes les administrations publiques, de l'État, des collectivités territoriales et de la santé doivent se doter de référents laïcité. Ils seront chargés d'une mission d'accompagnement des services, d'analyse, de médiation et d'information.

Les référentes de la DRAAF PACA sont Mme Marie Allemand et Carole Ferreri pour l'enseignement.

Tous les agents du ministère doivent être formés au principe de laïcité. A cet effet, la DGAFP a mis en place sur la plateforme Mentor un module en ligne en accès libre. Moins de 20 agents de la DRAAF ont déclaré avoir suivi cette formation. Des formations équivalentes ont également été proposé par les partenaires de l'interministériel en PACA mais la présence des agents MASA n'est pas significative.

FormCo communique régulièrement auprès des agents sur le caractère obligatoire de cette formation mais ne peut s'assurer de son suivi sans l'attestation remise par l'agent.

B. Sur les priorités régionales :

1. Les formations prioritaires et métiers du ministère

- ***Santé et Sécurité au Travail***

Pour répondre à la demande nationale de 80% d'agents formés, des formations (SST, gestes de 1ers secours) sont proposées au plus près du site des agents.

Une formation SST a eu lieu en septembre sur Avignon et une autre est programmée le 14 novembre sur Marseille. Un suivi est fait par FormCo pour proposer régulièrement les mises à jour des formations des agents.

A ce jour, près de 40% des agents DRAAF ont suivi au moins une formation du programme prioritairement sur les gestes qui sauvent (45 agents) et les sauveteurs secouristes du travail (17 agents).

- ***Label Égalité***

Dans le cadre de la double labellisation du MASA en faveur de l'égalité professionnelle et de la diversité reconnue par L'AFNOR en octobre 2020, la DRFC a mobilisé d'importants moyens humains et pédagogiques tant pour poursuivre cet engagement que pour épauler le national dans la préparation de l'audit de suivi qui s'est déroulé en 2023.

En effet, si la DRAAF PACA n'a pas reçu la visite des auditeurs, elle a néanmoins contribué comme les autres DRAAF à l'exercice en communiquant les informations requises de la directrice de

projet labels égalité et diversité au SRH central. Il est à noter que ce rapport mentionne les progrès accomplis dans le domaine de la formation des agents.

Ces actions portent sur les thématiques suivantes

- "Diversité et lutte contre les discriminations et les stéréotypes"
- "Egalité entre les hommes et les femmes"
- "Lutte contre les violences sexuelles et sexistes"

2 formations : « Egalité femmes/hommes » et 1 « Lutte contre les violences sexuelles et sexistes » ont été proposées en visio.

92 stagiaires (dont près de la moitié de France Agrimer) ont été formés depuis janvier 2023.

Actuellement, les régions ayant mobilisé l'intégralité du budget alloué à ce dispositif national de formation, il n'est plus possible d'organiser de formations en région.

Le marché interministériel actuel s'est terminé à l'été 2023. Un nouveau marché devrait alors prendre le relais. Il s'imposera à tous les ministères (Administration Centrale et Services Déconcentrés). Le budget dédié à ces formations sera porté sur les crédits délégués (jusqu'à présent la dépense était portée sur le budget national).

Focus sur les marchés nationaux

De plus en plus de marchés nationaux normalisent l'offre de formation. 2023 a particulièrement impacté l'activité de l'unité qui doit se saisir de ces nouvelles procédures parfois instables (par exemple : paramétrage du marché bureautique + changement de titulaire).

- **Formations juridiques pour les inspecteurs**

2 formations de droit administratif, 1 droit pénal et 1 audition libre ont été mises en place à partir du 19 septembre 2023 pour les agents des DDPP (Directions Départementales de la Protection des Populations) en collaboration avec le SRAL.

Une formation sur « l'aide à la rédaction des rapports d'Inspection en Protection » s'est déroulée le 11 septembre et une sur le « code de la consommation dans le cadre de la réforme SSA » a été proposée le 4 octobre 2023. Les stagiaires ont fait remonter leur satisfaction et leur souhait de poursuivre la professionnalisation.

Des sessions de formation seront proposées en 2024 au plus proche des demandes (Droit pénal, droit administratif, déontologie/impartialité).

- **Formations aux outils numériques « métiers »**

Une offre de formation sur les outils « métiers » a également été proposée : formation sur le module paiement de l'outil SAFRAN (aide à la protection contre la prédation) s'est déroulé le 8 septembre à destination d'une dizaine de participants et 3 sessions pour Penthao Dedal (à destination d'une quinzaine d'inspecteur en SPA des DDPP), ainsi qu'une formation à cartogip IA.

- **Conduite sur neige/montage chaînes matin**

Pour la première fois, en 2023, à la demande des agents DRAAF une formation « conduite sur neige/montagne chaînes » a été organisée. 4 sessions ont permis de former une vingtaine d'agents.

2. Les formations transverses

- **Les préparations concours :**

Formco poursuit sa mobilisation dans l'accompagnement des agents à leur préparation concours continu par des formations spécifiques et générales, comme « l'environnement professionnel », ainsi que l'organisation de jurys blancs pour les agents admis à l'oral à la demande des candidats.

2 recensements par an sont organisés pour identifier les agents souhaitant présenter des concours. Cela permet la mise en place par anticipation des formations au plus proches des attentes mais aussi de proposer celles des autres structures pour des candidats admissibles au fil de l'eau (ciblage des formations RAEP ou Oral) au plus proche des dates d'examens.

Sont proposées des sessions à distance et mixte y compris pour la préparation à l'oral

- « préparation à l'Oral » en octobre

- « RAEP » début 2024

- « préparation aux épreuves SACE et AA »

25 agents du ministère (hors EPL) ont demandé en 2023 à bénéficier de cet accompagnement, pour 36 places proposées sur 4 sessions de formation.

Une attention particulière sera observée en 2024, sur les résultats obtenus.

- **Risques Psycho Sociaux (RPS):**

Les formations mises en place s'inscrivent en réponse aux attentes et besoins spécifiques des structures. Pour 2023, 2 formations ont été proposées en interne (Agressivité physique et verbale le 4-19/10/23 en visio et Mieux gérer son stress le 16-17/10/23 en visio)

- **Management :**

De nombreuses formations en distanciel et présentiel sont proposées en interministériel pour répondre aux besoins de tous. Une dizaine d'agents du ministère ont bénéficié de cette offre en PACA.

En complément, une formation sur « la prise de parole en public » a été proposée par Formco en février ainsi qu'une formation pour « développer l'estime de soi » qui se déroulera en novembre.

- **Informatique :**

Ont été mises en place des formations sur les outils utilisés aux ministères pour le suivi RH et financier (Odissée, Chorus DT et Mélanie, ainsi que CASPER initiation/BO prévue pour les RH du 23 au 25 octobre).

Les formations aux outils numériques fondamentaux n'ont pas été proposées cette année au profit de nouveaux outils comme le sketchnotique et les cartes mentales.

3. L'Enseignement Agricole

Les agents de l'enseignement agricole sont également bénéficiaires des formations prioritaires référencées précédemment comme la formation des membres du CSA et de sa formation spécialisée, les formations Label qui seront mises en place suivant le marché national en place, ou encore la formation Laïcité avec les mêmes registres d'attention que précédemment décrit.

L'éducation à la citoyenneté, aux valeurs de la République et à la laïcité revêt un caractère prioritaire au regard de l'actualité de terrorisme : des formations ont été suivies par les enseignants, via le réseau Canopé à distance, en décembre 2022. Une formation d'une journée sera reprogrammée dans la semaine du 9 décembre 2023 ;

La note de service DGER 2023-428 du 5 juillet 2023 affiche les priorités de l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2023-2024, parmi lesquelles certaines ont un impact sur la formation des agents. FormCo, sous le pilotage du SRFD a déployé une offre de formation s'inscrivant dans ces priorités.

Ainsi, la formation prévue par la note de service des AESH⁵ non titulaires d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne va se mettre en place. Une campagne de recrutement de formateurs occasionnels a été mise en place depuis septembre 2023 par l'ENSFEA. 4 agents des EPL PACA (Isle sur sorgue, les Arcs, Hyères) vont être formés selon les modules propres à leurs compétences.

La formation TUTAC (Tutorat des Agents Contractuels) se déroule sur le mois d'octobre. Cette année, un module national en webinaire a été proposé pour l'intervention des inspecteurs sur l'évaluation dans l'enseignement agricole.

Le parcours à distance pour une prise de poste est maintenu. Une trentaine de nouveaux arrivants se sont inscrits sur le dispositif, confirmant que le format distanciel répond davantage à leurs attentes.

Le SRFD doit également faciliter la mobilisation et la formation des réseaux de personnel des établissements (éducation physique et sportive, santé, professeurs documentalistes, éducation socioculturelle) : Des réunions de réseaux et des formations ont été organisées à destination des membres de ces réseaux. Elles se poursuivront en 2024.

Par ailleurs, afin de répondre aux remontées des besoins des établissements confirmés par le SRFD, des formations ont été proposées sur les thématiques suivantes :

- Montage vidéo : projet remarquable
- Module ADDIKT : que faire en cas d'addiction
- L'estime de soi des ados « sac de billes »
- Mieux comprendre les ados d'aujourd'hui : Nouvelle vague
- Education aux média et à l'information
- Manager et gérer les personnalités difficiles
- Plan Ecophyto
- Contrôle sur les régies
- EPS

Enfin l'activité projet a également été soutenue par la formation continue :

- Dans le cadre du projet « Résidence Pro Villa Médicis », une formation à la réalisation de capsules vidéos a été réalisée en janvier 2023. Elle a permis aux enseignants de valoriser l'élaboration des projets remarquables présentés à la Villa Médicis à Rome en mai 2023 ;
- Une formation de découverte sur l'utilisation des Open badges et l'échange de pratiques a été organisée en juin 2023, en parallèle à l'achat d'abonnements permettant aux établissements de créer des Open Badges.

⁵ Accompagnement des Elèves en Situation de Handicap

4. Les Formations individuelles et accompagnements sur les dispositifs de la FPTLV

La démarche individualisée se développe au sein du MASA, avec des demandes de bilans de compétences plus nombreux et une attention particulière du Formco aux accompagnements individualisés.

Cela va dans le sens du décret n° 2022-1043 du 22 juillet et de l'arrêté du 1er août 2023 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics. Il y est reprecisé les principes de l'action de formation, du bilan de parcours professionnel et plus spécifiquement du plan individuel de développement des compétences.

Ce chantier devrait être une des priorités des réseaux interministériels des acteurs de la Formation au cours de l'année 2024, notamment dans l'articulation avec les IGAPS du MASA.

- Focus sur le compte personnel de formation :

Bilan	Nombres	Observations
Nombre de demandes CPF déposés	Printemps :5 Automne : 4	
Nombres de dossiers déposés en commission	5	La commission d'automne aura lieu le 6 novembre 2023 pour une présentation de 4 dossiers
Nombres de dossiers acceptés	5	
Nombres de dossiers refusés	0	
Montant des demandes CPF	Printemps : 14413€ Automne : 13372€ total : 27 785€	
Nombres d'heure CPF demandées	Printemps :621h Automne : 213h	

5 demandes ont été présentées et acceptées par la commission de printemps 2023 (1 DRAAF, 4 Communauté éducative). Pour la deuxième campagne 2023, du 6 novembre 2023, 4 dossiers seront à l'étude pour la commission du mois de novembre (3 DRAAF et 1 DDI pour un total de 13 372€ et 213h. Ils démarreront début 2024.

En début d'année 2023, Formco a proposé un café conférence pour présenter le dispositif. Cette initiative a suscité un certain intérêt des agents.

5. Les formateurs

22 jours de formations ont été délivrées par des formateurs à l'interne (3.5 jours devraient être proposé sur la fin d'année) pour un total de 7 231.25€

Les thèmes abordés concernent surtout les activités DGAL (SRAL-DDPP) droit pénal/administratif, les formations outils métiers (Odissée, Chorus DT, Casper).

III) Perspectives 2024

Les éléments précédemment développés seront poursuivis tout au long de l'année 2024 comme les formations à la Transition Ecologique, Label, Laïcité ou encore l'accompagnement des gestionnaires aux outils RH et plus spécifiquement les SGCD dans leur appropriation des outils et procédures par le MASA comme dans leur connaissance de l'organisation du ministère.

Dans le cadre de l'élaboration de l'offre de formation 2024, FormCo veillera à prendre en compte les priorités des domaines d'activités du ministère en PACA.

La professionnalisation et l'animation du réseau des RLF fera l'objet d'une attention particulière au regard de l'arrivée de la nouvelle déléguée régionale et des difficultés remontées (cf.chapitre I) : formation des nouveaux RLF en EPLEFPA, accompagnement des SGCD, formation des gestionnaires RenoiRH Formation, programmation et animation de réunions en visio et en présentiel, modalités de communication.

A. Dans les domaines de la sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation et de la Santé des végétaux :

La note de service DGAL 2023-501 du 1er août 2023 affiche les orientations stratégiques et priorités pour 2024, parmi lesquelles certaines ont un impact sur la formation des agents.

- La mise en œuvre de la police unique de la sécurité sanitaire des aliments, qui implique au 01/01/2024 la délégation à des organismes tiers de certaines tâches ayant trait à la mise en œuvre des contrôles, au stade de la remise directe ainsi que certains prélèvements réalisés dans le cadre des plans de surveillance et plans de contrôle. Dans ce cadre seront prévues, probablement à une échelle nationale ou déconcentrée en région, des formations des agents du MASA sur les nouveaux domaines de compétence (inspection des établissements de transformation non agréés, additifs, compléments alimentaires, etc.)
- La sécurisation et simplification des processus d'inspection et le renforcement du contrôle des délégations, (attention portée sur la formation des agents recrutés au sein des services vétérinaires d'inspection, à la traçabilité des constats effectués, à la qualification des non-conformités et des suites proportionnées données à celles-ci, tant en matière de sécurité sanitaire que de protection animale).

Formco soutiendra le service dans ses besoins auprès des établissements de formations « métiers ».

L'effort de formations proposées en 2023, notamment sur la politique des suites (droit pénal et administratif), sera maintenu.

Des besoins complémentaires ont été exprimés par les adjoints au chef de service principalement sur le sujet de la qualité de vie et des conditions de travail (les risques professionnels en inspection, la gestion de l'agressivité des inspectés, la gestion des mésententes entre collègue), ou encore la prise de parole en public et la rédaction de note synthétique.

Le besoin de montée en compétence en traduction a été souligné au regard des besoins d'expertises des agents sur des certifications rédigés dans d'autres langues (surtout anglais).

Dans le cadre de la démarche qualité du service il serait également opportun de proposer une formation sur le management par la qualité.

Par ailleurs un nombre significatif de nouveaux agents devraient arriver entre la fin d'année 2023 et l'année 2024.

B. Dans le domaine de l'enseignement agricole public :

Dans le respect des priorités énoncées dans la note de service DGER 2023-428 du 5 juillet 2023 et à la mesure des drames de ces dernières semaines et de la menace d'attentats qui pèsent sur les établissements, FormCo poursuivra son appui au domaine de l'enseignement agricole.

- **L'éducation à la citoyenneté, aux valeurs de la République et à la laïcité** : Le réseau Canopé à distance a permis aux enseignants de bénéficier de formation depuis 2022. Une formation est programmée en décembre 2023. Il conviendra en 2024 de proposer une action soutenue en la matière à la hauteur des enjeux.
- Le projet régional « **Climat scolaire** » : Après les enquêtes 2022 et 2023 auprès de 4 établissements (Antibes, Aix-Valabre en 2022, puis Carpentras et Orange en 2023), de nouveaux établissements devraient être volontaires en 2023-2024, et solliciter, le cas échéant, des formations en lien avec leurs besoins
- **Santé et Sécurité au Travail** : Dans la continuité des travaux réalisés par le SRFD, en collaboration avec la MSA⁶ et la DREETS⁷ PACA (dispositif TUTAC⁸) depuis 2020, des formations plus ciblées sont à proposer en 2024 (risques chimiques en agriculture, DUERP⁹ à destination des assistants et des conseillers de prévention, mise aux normes et l'usage du matériel agricole).
- **Culture** : des formations pourront être proposées en faveur de l'éducation à la culture, de sa promotion ou selon les projets envisagés ainsi que dans le cadre du développement de l'utilisation du Pass-Culture visant l'utilisation du site nation par les enseignants.
- **Formation des réseaux de personnel** (éducation physique et sportive, santé, professeurs documentalistes, éducation socioculturelle) : Les réunions de réseaux et formations se poursuivront en 2024.
- **Plan « enseigner à produire autrement pour les transitions et l'agroécologie 2 »** : les référents et les enseignants peuvent conduire des projets, animer des groupes, travailler en mode collaboratif et bénéficier de formations complémentaires sur des sujets plus ciblés, en local ou en régional. Seront prioritairement proposées pour 2023-2024 : les outils sur l'auto-évaluation, enseigner l'agriculture biologique, le bien-être animal et les règles sanitaire pour aborder notamment les nouveautés réglementaires, le plan éco-phyto.
- L'application de la **loi EGAlim** et le développement de l'alimentation durable en restauration collective dans les EPLEFPA : L'approvisionnement de la restauration scolaire en produits de qualité et durables est une politique prioritaire gouvernementale. Dans la continuité de l'accompagnement d'établissements en 2023 (Marseille et Fontlongue) par l'association nourricière (association d'éducation à l'environnement), le réseau des référents PNA EGAlim ont exprimé l'intérêt de la démarche. Le travail se poursuivra donc, avec l'appui (notamment financier) du SRAL, avec des formations visant à définir le projet et accompagner les établissements.
- **Accompagnement des Elèves en Situation de Handicap** : Suite à l'expérimentation menée en PACA en 2021¹⁰, Formco a pris le relai de cette nouvelle offre de formation prévue par la note de service n° 2023-428, qui porte notamment sur l'accueil des apprenants en situation de handicap, la sensibilisation aux troubles DYS, ou l'autisme. Ouvertes aux AESH, mais également à un public volontaire plus large, elle sera à nouveau proposée. Les initiatives locales seront également accompagnées pour être au plus près des attentes des agents concernés.

⁶ Mutualité Sociale Agricole

⁷ Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

⁸ Tutorat des Agents Contractuels

⁹ Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

¹⁰ Avec l'appui de la DGER, via l'ENSFEA (École Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole)

- Gestion des **régies de recettes ou de dépenses** : à la demande du chef du SRFD, une formation sera organisée à l'attention des secrétaires généraux et agents en charge de la comptabilité dans les EPLEFPA. Elle sera animée par M. Sébastien BONO, nouvel agent comptable « mutualisé », pour les EPLEFPA implantés dans le Vaucluse et celui de Saint-Rémy-de-Provence (13).

Enfin une attention particulière sera donnée, dans la limite des fonds disponibles, aux demandes formulées par les établissements comme l'utilisation des open-badges, les outils collaboratifs ou la formation VTT du réseau EPS.

C. Dans le domaine de l'économie agricole :

Les évolutions d'activités du service (réforme de l'assurance récolte et paiement de l'indemnité de solidarité nationale pour les non assurés, mise en œuvre de la loi Sempastous, contrôles « Directive cadre sur l'eau », lois ENR et APR...) impliquent de nouvelles compétences pour les services instructeurs. L'organisation du service sera amenée à évoluer et des recrutements sont à prévoir avec un besoin possible de sensibiliser sur le contrôle des structures.

FormCo soutiendra le service dans ses besoins auprès des établissements de formations « métiers ». Il poursuivra, le cas échéant, son effort de formation sur la montée en compétences de tous les agents à l'outil Safran (remplaçant Osiris) en complément de l'ASP, ainsi qu'aux logiciels de cartographie. Par ailleurs des formations courtes par thématiques managériales pourraient trouver un public, tout comme la gestion du temps, qui est un sujet important pour le service qui manque de compétences dédiées en secrétariat.

D. Dans le domaine l'information statistique :

Dans son rôle d'animateur des enquêteurs, il serait intéressant de proposer au pôle enquête de bénéficier de formation de formateurs pour leur donner quelques notions ou astuces dans la transmission de compétences. Les compétences journalistiques constitueraient une approche intéressante.

Compte-tenu de l'actualité et de la situation multisite du service, le chef de service souhaiterait que les encadrants bénéficient d'une formation managériale à l'animation d'équipe notamment en multisite et télétravail.

Un apport sur le sujet de la qualité de vie et des conditions de travail pourrait présenter un intérêt.

Des départs prochains en retraite nécessiteront également des formations pour accompagner les agents concernés.

E. Dans le domaine forestier et filière Bois :

Le chef de service n'a pas fait remonter de besoins particuliers si ce n'est éventuellement une montée en compétence de l'animation des réseaux d'observateurs notamment pour un nouvel arrivant.